



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Zinc en poudre

Édition révisée : 01/07/2025

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1. 1. Identifiant du produit

Nom du produit : Zinc en poudre

1. 2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées :

Fabrication de peintures
Production de substances

Utilisations déconseillées :

1. 3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité (producteur/importateur)



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Courriel : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

1. 4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

1. 4. 2. Centre antipoison :

2. Identification des dangers

2. 1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement
(CE) n° 1272/2008 (CLP/SGH)

H410

Cat.: 1

Dangereux pour le milieu aquatique, catégorie chronique 1

Dangereux pour le milieu aquatique, catégorie aiguë 1

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Effets environnementaux possibles :

2. 2. Éléments d'étiquette

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
(CLP/GHS)

Désignation du danger :



GHS09-1

Mot d'avertissement :

Avertissement

Désignation du danger :

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Désignation de sécurité :



Zinc en poudre

Édition révisée : 01/07/2025

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P391	Recueillir les déversements
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations régionales, nationales et réglementations internationales.

Composants dangereux à étiqueter :

2. 3. Autres dangers

De la poussière peut être produite lors du travail avec ce matériau, ce qui peut provoquer une irritation mécanique des yeux, du nez et des voies respiratoires.

3. Composition/Informations sur les ingrédients

3. 1. Substance

3. 2. Mélange

Caractérisation chimique :

Pigment métallique de zinc

Informations sur les composants / ingrédients dangereux :

Poudre de zinc stabilisée (H400-410) ; règlement REACH.
N° 01-2119467174-37

> 98 %

N° CAS : 7440-66-6
Numéro EINECS : 231-175-3
N° CE : 030-001-01-9

Oxyde de zinc (H400-410) ; n° d'enregistrement REACH : 01-
2119463881-32-0000

< 6 %

N° CAS : 1314-13-2
Numéro EINECS : 215-222-5
N° CE : 030-013-00-7

Informations Complémentaires:

4. Mesures de premiers secours

4. 1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

Emmenez les personnes affectées à l'air frais.

Après inhalation :

Apporter de l'air frais. Si nécessaire, pratiquer la respiration artificielle. Garder le patient à l'écart.
chaud.

Après contact avec la peau :

Laver au savon et rincer abondamment à l'eau.

Après contact visuel :

Rincer les yeux à l'eau tiède.

Après ingestion :

Contactez un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4. 2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes:

Contact avec les yeux : un contact prolongé peut irriter les yeux et provoquer des
rougeurs.

L'inhalation fréquente de poussière sur une longue période peut provoquer une irritation
et de la toux.

Effets :

Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire



Zinc en poudre

Édition révisée : 01/07/2025

4. 3.

Traitement:

Traiter de manière symptomatique.

5.

Mesures de lutte contre l'incendie

5. 1.

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

CO2, sable.

Moyens d'extinction inappropriés :

Mousse

Eau

5. 2.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers :

Il existe un risque d'explosion lorsque la poussière du produit est dispersée dans des pièces fermées puis exposée à des étincelles, à la chaleur et à des flammes nues.

5. 3.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection :

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque complet fonctionnant en mode pression positive.

Informations complémentaires :

Si un incendie doit être éteint à proximité du lieu de stockage de ce produit, l'emballage d'origine pourrait devenir humide.

Retirez l'emballage humide et le produit humide du produit sec et stockez-le dans un endroit très bien aéré.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée et les débris ; éviter la contamination du système d'égouts.

En cas d'incendie, isoler immédiatement les lieux en éloignant toute personne se trouvant à proximité. Aucune action ne doit être entreprise si elle comporte un risque personnel ou si elle n'a pas suivi une formation adéquate.

6.

Mesures en cas de rejet accidentel

6. 1.

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles :

Portez un équipement de protection approprié. Tenez les spectateurs à distance.

Assurer une ventilation adéquate.

Ne pas respirer les vapeurs/poussières.

6. 2.

Précautions environnementales

Précautions environnementales :

Prévenir la contamination des sols, des égouts et des eaux de surface.

Contactez les autorités locales si le produit pollue le sol ou la végétation.

6. 3.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel :

Ramasser mécaniquement et collecter dans des conteneurs correctement étiquetés pour élimination. Éviter la formation de poussières et de décharges électrostatiques. Empêcher tout déversement dans les égouts.



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Zinc en poudre

Édition révisée : 01/07/2025

6. 4. Référence à d'autres sections

Vêtements de protection, voir section 8.

Éliminer le matériel contaminé conformément à la section 13.

7. Manutention et stockage

7. 1. Précautions pour une manipulation sans danger

Instructions pour une manipulation sûre :

Portez des vêtements de protection adéquats (voir paragraphe 8).

Ne pas avaler ni inhaler.

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus de produits qui peuvent être dangereux.

Mesures d'hygiène :

Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Changer les vêtements contaminés. Se laver les mains après le travail.

7. 2. Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage :

Conserver au sec et dans les emballages d'origine hermétiquement fermés.

Protéger le produit de la lumière directe du soleil.

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

Ne pas stocker le produit dans des récipients non étiquetés.

Exigences relatives aux zones de stockage et aux conteneurs :

Conserver le produit dans des récipients correctement étiquetés.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Tenir à l'écart de toute source d'inflammation - ne pas fumer.

Utiliser uniquement dans une zone protégée contre les explosions. Éteindre toute flamme nue. Ne pas fumer. Éliminer les sources d'inflammation. Éviter les étincelles.

Assurer la continuité électrique en reliant et en mettant à la terre tous les équipements.

Classe de stockage :

13 ; Solides non combustibles (TRGS 510)

Informations complémentaires :

7. 3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Informations complémentaires :

Aucune information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8. 1. Paramètres à contrôler

Paramètres à contrôler (DE) :

Poudre de zinc (CAS 7440-66-6), TWA : 0,1 mg/m³ (8 h), 0,4 mg/m³ (15 min) fraction aéroportée ; 2 mg/m³ (8 h), 4 mg/m³ (15 min) fraction inhalable

Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2), TWA : 0,1 mg/m³ (8 h), 0,4 mg/m³ (15 min) fraction aéroportée ; 2 mg/m³ (8 h), 4 mg/m³ (15 min) inhalable page suivante : 5



Zinc en poudre

Édition révisée : 01/07/2025

fraction

Limite supérieure : 4 fois en 15 min.

Paramètres à contrôler :

Niveau dérivé sans effet (DNEL) :

Poudre de zinc :

5 mg/m³ (consommateur, ingestion, exposition à long terme - effets systémiques)

50 mg/m³ (travailleur, ingestion, exposition à long terme - effets systémiques)

5 000 mg/kg pc/j (travailleur/consommateur, contact cutané, exposition à long terme - effets systémiques)

2,5 mg/m³ (consommateur, inhalation, exposition à long terme - effets systémiques)

Oxyde de zinc:

5 mg/m³ (consommateur, ingestion, exposition à long terme - effets systémiques)

0,83 mg/kg pc/j (consommateur, ingestion, exposition à long terme - effets systémiques)

87 mg/kg pc/j (travailleur/consommateur, contact cutané, exposition à long terme - effets systémiques)

Concentration prédite sans effet

(PNEC) :

Poudre de zinc :

Eau douce : 20,6 µg/l

Eau de mer : 6,1 µg/l

Sédiments d'eau douce : 118 mg/kg ps

Sédiments d'eau de mer : 56,5 mg/kg

Sol : 35,6 mg/kg

Système de traitement des eaux usées (STP) : 52 µg/l

Oxyde de zinc:

Eau douce : 20,6 µg/l

Eau de mer : 6,1 µg/l

Sédiments d'eau douce : 117,8 mg/kg

Sédiments d'eau de mer : 56,5 mg/kg

Sol : 35,6 mg/kg

Système de traitement des eaux usées (STP) : 52 µg/l

Informations Complémentaires:

8. 2.

Contrôles d'exposition

Mesures techniques de protection :

Assurer une ventilation adéquate.

Protection personnelle

Mesures générales de protection :

Ne pas inhaler les poussières. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire :

Obligatoire en cas de ventilation insuffisante (EN 143 ou 149).



Zinc en poudre

Édition révisée : 01/07/2025

Protection des mains :

Gants de protection chimique (EN 374 (Europe), F739 (US)).

Matériau des gants de protection :

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité bien ajustées (EN 166).

Protection du corps :

Précautions environnementales :

Les émissions provenant des équipements de ventilation ou de production doivent être vérifiées afin de garantir leur conformité aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques des équipements de production seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physiques et chimiques

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Formulaire: poudre

Couleur: gris

Odeur: inodore

Seuil olfactif :
Aucune information disponible.Valeur du pH :
non applicable

Température de fusion : 420 °C (788 °F)

Température d'ébullition : 908 °C (1666,4 °F)

Point d'éclair:
pas disponibleTaux d'évaporation :
Aucune information disponible.Inflammabilité (solide, gaz) :
pas disponibleLimite supérieure d'explosion :
aucune information disponibleLimite inférieure d'explosion :
aucune information disponiblePression de vapeur :
non applicableDensité de vapeur :
Aucune information disponible.Densité: 7,14 g/cm³

Solubilité dans l'eau : insoluble



Zinc en poudre

Édition révisée : 01/07/2025

Coefficient de variation (n-Octanol/Eau) :

aucune information disponible

Température d'auto-inflammation :

Aucune information disponible.

Température de décomposition :

non applicable

Viscosité, dynamique :

pas disponible

Propriétés explosives :

Le produit n'est pas explosif ; cependant, un mélange poussière/air explosif peut se former.

Propriétés oxydantes :

Aucune information disponible.

Masse volumique apparente :

9. 2.

Informations complémentaires

Solubilité dans les solvants :

Viscosité, cinématique :

Classe de brûlure :

Teneur en solvant :

Teneur solide :

Taille des particules :

Autres informations :

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable.

10.2. Stabilité chimique

Stable si utilisé conformément aux spécifications.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun si manipulé et stocké conformément aux spécifications.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter :

Évitez l'humidité.

Décomposition thermique :

10.5. Matériaux incompatibles

Agents oxydants et acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun si stocké et manipulé conformément aux spécifications.

10.7. Informations complémentaires

11. Informations toxicologiques



Fiche de données de
sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Zinc en poudre

Édition révisée : 01/07/2025

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50, orale :

Poudre de zinc : 2000 mg/m3 (rat)

Oxyde de zinc : > 5000 mg/m3 (rat)

DL50, cutanée :

Oxyde de zinc : > 2000 mg/kg (rat)

CL50, inhalation :

Poudre de zinc : > 5,4 mg/l (4 h, rat)

Oxyde de zinc : > 5,7 mg/l (4 h, rat)

Effets primaires

Effet irritant sur la peau :

Non irritant

Effet irritant sur les yeux :

Non irritant pour les yeux

Inhalation:

Aucun effet irritant connu.

Ingestion:

Sensibilisation:

Oxyde de zinc : aucun effet sensibilisant (cobaye).

Mutagenicité :

Oxyde de zinc : In vitro : négatif (OCDE 471 Bacterial Reverse
Test de mutation) ; in vivo : négatif (moelle osseuse de mammifère
Test chromosomique ; OCDE 475)

Toxicité pour la reproduction :

D'après l'extrapolation de ZnSnO4 : aucune donnée disponible concernant la
cancérogénicité. Aucune classification n'est nécessaire.

Cancérogénicité :

D'après l'extrapolation du ZnO : aucune donnée disponible concernant la cancérogénicité.
Aucune classification n'est nécessaire.

Tératogénicité :

Aucune donnée pertinente trouvée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) :

Aucune donnée pertinente trouvée.

Informations toxicologiques complémentaires :

Inhalation : Une surexposition à long terme peut irriter les voies respiratoires et
provoquer de la toux.

Contact avec les yeux : une surexposition prolongée peut être irritante pour les yeux.

12. Informations écologiques

12. 1. Toxicité aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour les poissons :



Zinc en poudre

Édition révisée : 01/07/2025

		Oxyde de zinc : CL50 320 ppm (96 h, <i>Lepomis macrochirus</i>) ; NOEC : 0,017 mg/l (72 h, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>)
	Toxicité des daphnies :	
		Poudre de zinc : CE50 : 356 µg/l (48 h, <i>Daphnia magna</i>)
	Toxicité bactérienne :	
		Aucune donnée disponible.
	Toxicité des algues :	
		Oxyde de zinc : CE50 0,17 mg/l (72 h, <i>Selenastrum capricornutum</i>)
12. 2.	Persistance et dégradabilité	
		Aucune information disponible.
12. 3.	Bioaccumulation	
		Aucune information disponible.
12. 4.	Mobilité	
		Aucune information disponible.
12. 5.	Résultats de l'évaluation PBT et vPvP	
		Non applicable.
12. 6.	Autres effets indésirables	
	Classe de danger pour l'eau :	
		2 (Règlement allemand) (Évaluation par liste) : dangereux.
	Comportement dans les réseaux d'assainissement :	
	Autres effets écologiques :	
		Ne laissez pas le produit pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.
	Valeur AOX :	
13.	Considérations relatives à l'élimination	
13. 1.	Méthodes de traitement des déchets	
	Produit:	
		Éliminer conformément aux réglementations nationales et locales officielles.
	Code européen des déchets (CED) :	
	Emballage non nettoyé :	
		Éliminer conformément aux réglementations locales officielles.
	Numéro de code des déchets :	
14.	Informations sur les transports	
14. 1.	Numéro ONU	
	ADR, IMDG, IATA	3077
14. 2.	Nom d'expédition des Nations Unies	
	ADR/RID :	UMWELTGEFÄHRDENDER STOFF, FEST, NAG (Zink, Zinkoxid)
	IMDG/IATA :	MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, NSA (Zinc, oxyde de zinc)
14. 3.	Classes de danger pour le transport	
	Classe ADR :	9



Zinc en poudre

Édition révisée : 01/07/2025

	Numéro de danger :	9
	Code de classification :	M7
	Code de restriction du tunnel :	-
	Classe IMDG (mer) :	9
	Numéro de danger :	9
	Numéro EmS :	FA, SF
	Classe IATA :	9
	Numéro de danger :	9
14. 4.	Groupe d'emballage	
	ADR/RID :	III
	IMDG:	III
	IATA:	III
14. 5.	Risques environnementaux	
		Étiquetage selon 5.2.1.8 ADR/RID : poissons et arbres Étiquetage selon 5.2.1.6.3 IMDG : poissons et arbres Classification comme dangereux pour l'environnement selon 2.9.3 IMDG : oui
14. 6.	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
		Transportez toujours les contenants en position verticale pour éviter tout déversement. Veillez à informer toutes les personnes concernées de la manière de manipuler le produit en cas de fuite (voir sections 6 à 8).
14. 7.	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC	
		non applicable
14. 8.	Informations complémentaires	
		La marque de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas requise lors du transport dans des tailles <= 5 l ou <= 5 kg.

15. Informations réglementaires

15. 1.	Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange	
	Classe de danger pour l'eau :	
		2, dangereux pour l'eau (selon la réglementation allemande (AwSV)
	Réglementations locales sur les accidents chimiques :	
		Seveso III : Dangereux pour l'environnement (E1) ; Quantité 1 : 100 t ; Quantité 2 : 200 t
	Restrictions à l'emploi :	
		Les restrictions d'emploi pour les jeunes travailleurs conformément à la loi sur la protection de l'emploi des jeunes (§ 22 JArbSchG) doivent être respectées.
	Restriction et interdiction d'application :	
		CE. REACH, Section XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, préparations et articles dangereux : non applicable
	Instructions techniques sur la qualité de l'air :	



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Zinc en poudre

Édition révisée : 01/07/2025

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour ce produit.

15. 3. Informations complémentaires

CE. REACH, Annexe XIV, Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) : non réglementé / non applicable

Règlement (CE) 850/2004 - Polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE : non réglementé / non applicable

Répertorié dans les inventaires suivants :

TSCA (États-Unis), AICS (AUS), DSL (CA), KECI (KR), PICCS (PH), NZIoC (NZ), IECSC (CN)

16. Autres informations

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et à la réglementation en vigueur. Les informations contenues dans ce document sont basées sur l'état actuel des connaissances et visent à décrire notre produit.

du point de vue des exigences de sécurité. Elle ne doit donc pas être interprétée comme une garantie de propriétés spécifiques.